



DEPARTEMENT des VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON DE LA BRESSE

COMMUNE DE TENDON

Tendon, le 2 Novembre 2024

CEREMONIE **COMMEMORATIVE** **DU 11 NOVEMBRE 1918**

Conformément à l'entente conclue entre les deux communes de TENDON et FAUCOMPIERRE, la cérémonie commémorative traditionnelle se tiendra au monument aux Morts de TENDON aux horaires suivants :

11h30 Rassemblement au monument aux Morts

Montée des couleurs

Lecture du discours officiel

Dépôt de gerbe par les autorités municipales

Appel des Morts/ Sonnerie « aux Morts »/ Minute de silence

Clôture de la cérémonie/ Hymne national

12h00 Vin d'honneur à la salle polyvalente

Le Correspondant Défense

G. Vauchel

Le Maire